



L'assurance vie
flexible
et dynamique

VIOLETTO[®]

Vous souhaitez investir un capital de manière flexible et dynamique dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos attentes : c'est le contrat VIOLETTO.

LES + DU CONTRAT VIOLETTO

Un **abattement sur les droits de succession**, en cas de décès (jusqu'à 152 500 euros) et sur les **gains** réalisés, à hauteur de **4 600 euros par an** si vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e), ou de 9 200 euros par an pour un couple soumis à imposition commune.

Une fiscalité
avantageuse
après 8 ans

Une flexibilité
optimale
offerte par des
gestionnaires
de renom

Forte d'un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros en 2013, la compagnie **Swiss Life** est un acteur de dimension internationale du marché de l'assurance, qui a su gagner par son efficacité la confiance de ses 1 300 000 clients.

Swiss Life vous offre la possibilité de déterminer le mode de gestion qui correspond le mieux à votre profil d'investisseur : un fonds en euros, un choix de 750 OPCVM mais surtout **l'option DYNAMIQUE FLEXIBLE**, qui vous permet de bénéficier de la gestion optimisée de la FINANCIÈRE DE L'OXER, une filiale du Groupe Premium au même titre que Predictis.

Cette option vous permet de profiter de **l'expertise des meilleures sociétés de gestion d'actifs**, parmi lesquelles CARMIGNAC GESTION et FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER (respectivement 1^{er} et 3^e meilleure société de gestion au Palmarès Gestion de Fortune 2014, catégorie «encours de plus de 5Md€»).

Leur méthode de gestion alliant dynamisme et flexibilité, se fonde sur une sélection de 25 fonds, parmi lesquels les 11 plus performants sont choisis chaque mois, **pour optimiser votre investissement et l'adapter à la conjoncture économique.**



FICHE TECHNIQUE

L'assurance vie
flexible
et dynamique

VIOLETTO®

FRAIS

Frais d'entrée : 4,9%

Frais de gestion mensuels : 0,1%

Frais d'arbitrage :

0,80% du montant transféré avec un minimum de 50€

Frais en cours de vie, sous la modalité « Arbitrage sous Avenant de Réorientation d'Épargne », en surplus des frais en cours de vie du contrat précédent : 1,20% de l'épargne sous cette modalité, sur base annuelle.

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Versement minimum sur le fonds €
ou les autres OPCVM : 8 000 €

Versement minimum sur Avenant
de réorientation d'épargne : 10 000 €

Versement complémentaire minimum : 5 000 €

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · Société par actions simplifiée de courtage en assurances au capital de 500.000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01.46.10.22.50 - 411 415 565 RCS Nanterre - Code APE 6622Z- Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 325 (www.orias.fr). Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr). PREDICTIS exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L.520-1 II b du Code des Assurances (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande). Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts. Fiche élaborée par PREDICTIS, en application de l'article L.520-1 C.ass. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de vos droits, question ou réclamation au sujet de vos données, adressez un mail à : dpo@predictis.com ou par courrier au Service traitement des données, 14, rue de la Ferme à Boulogne (92100). Délai de traitement : un mois. Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à : CNIL 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. Réclamation : reclamations@predictis.com ou Service Juridique : 14, rue de la Ferme - 92100 - Boulogne Billancourt - Accusé Réception sous 10 jours ouvrés et réponse sous 2 mois (en jours ouvrés). La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 (le.mediateur@mediation-assurance.org-www.mediation-assurance.org).

